



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du
Jeudi 23 juillet 2026 à 19 h 00

Nombre d'élus en exercice :
19

Nombre d'élus présents :
12

Nombre d'élus absents :
7

Le 23 juillet 2026, à 19 heures 00 minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Furdenheim en séance ordinaire, légalement convoqué en date du 16 juillet 2026, sous la présidence de M. Pierre ROTH, Adjoint au Maire.

Présents : Rémy BANGRATZ, Céline BARTH, Jean-Philippe BRUMPTER, Magali CHAUSSIN, Laure DOLLINGER, Sylvie DOTT, Gérard GAUTIER, Guillaume GROSSKOST, Aurélie MOSER, Pierre ROTH, Nicolas SIEGENTHALER, Aliénor WARIN.

Absents et excusés : Jean-Daniel BARTH (pouvoir à Sylvie DOTT), Viviane FUNFROCK, Cathie GOETTER, Carine HARTMANN (pouvoir à Nicolas SIEGENTHALER), Marc RETTIG (pouvoir à Pierre ROTH), Guy-Pierre SCHWARTZ, Jacques WURTZ.

Secrétaire de séance : Bérénice CLIVET.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2026, est approuvé à l'unanimité.

2. Travaux de rénovation de la salle polyvalente – Choix des entreprises

VU le Code de la commande publique ;

VU la nécessité de réaliser des travaux de rénovation de la salle polyvalente ;

VU les crédits inscrits au budget de l'exercice 2026 ;

VU l'appel d'offres lancé le 26/05/2026 ;

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée selon les critères suivants :

- prix de la prestation : 40 %
- qualité technique de l'offre : 60 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les offres des entreprises suivantes :

Lot	Entreprise retenue	Montant HT
6C – Etanchéité - Photovoltaïque	SCHOENENBERGER	225 485.60 €

AUTORISE le maire à signer et notifier le marché, les devis correspondants, ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente décision.

3. Questions diverses

- Des travaux de voirie auront lieu de nuit sur la RD1004 pouvant perturber la circulation. Les dates prévisionnelles sont fixées du 30/07 au 01/08/2026.
- La pompe de relevage de l'école élémentaire a été bouchée par des lingettes, balles de ping-pong et divers déchets. Un rappel sur l'interdiction de jeter des lingettes dans les toilettes (et tout autre objet qui non biodégradable) sera fait auprès des directeurs de l'école et du périscolaire.

Fin de la séance à 19 h 25.

La secrétaire de séance,
Bérénice CLIVET

L'Adjoint au Maire,
Pierre ROTH